



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Ministère des Infrastructures, des
Transports Terrestres et du
Désenclavement



**Groupe de la Banque Africaine
de Développement (BAD)**



AGEROUTE SENEGAL
(Agence des Travaux et de Gestion des Routes)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Pour la sélection d'un consultant individuel chargé de réaliser l'audit annuel de performance environnementale et sociale du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud

Secteur : Transport
Référence de l'accord de prêt : 2000200002701 du 2 octobre 2018
N° du Projet : P-SN-DB0-023

1. Cet avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés du projet paru dans le quotidien « le Soleil » du 20 décembre 2018 et le 23 janvier 2019 sur le site internet de la Banque Africaine de Développement (BAD).

2. Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), de l'Union Européenne (EU) et de la Banque Européenne de l'Investissement (BEI) afin de couvrir le coût du projet en objet et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du prêt BAD pour financer les prestations relatives à **l'audit annuel de performance environnementale et sociale du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud pour la période 2021-2023.**

3. L'audit annuel de performance environnementale et sociale a pour objectif global d'évaluer le niveau de conformité du projet en matière de sauvegardes environnementales et sociales avec les obligations nationales et celles des partenaires techniques et financiers (Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et Normes de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)).

Les objectifs spécifiques de cet audit consistent à ;

- ✓ Evaluer le degré de conformité avec les dispositions des accords de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la BAD et de la BEI ;

- ✓ Vérifier l'intégration des clauses environnementales et sociales adéquates dans les marchés des travaux ;
- ✓ Vérifier le niveau de prise en compte et de l'efficacité des mesures environnementales et sociales proposées dans les PGES et les clauses environnementales et sociales des DAO ;
- ✓ Vérifier l'adéquation et la cohérence des mesures d'atténuation proposées pour les risques et les impacts négatifs rencontrés avec les outils de sauvegardes environnementale et sociale;
- ✓ Evaluer les capacités techniques et logistiques des personnels E&S (UGP, Entreprises, MDC, etc.) évoluant sur le projet ;
- ✓ Vérifier la conformité environnementale et sociale des chantiers y compris les productions de rapports avec les dispositions contractuelles, la réglementation nationale et les exigences environnementales et sociales de la BAD ;
- ✓ Vérifier le niveau de prise en compte et de l'efficacité des mesures correctives proposées lors des missions de supervision, et de contrôle et surveillance ;
- ✓ Evaluer le niveau de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales budgétisées dans les différents marchés des travaux ;
- ✓ Evaluer la conformité de la mise en œuvre du PAR ;
- ✓ Identifier et analyser, le cas échéant, les causes ayant conduit aux non-conformités environnementales et sociales et de constater s'il s'agit de causes systémiques et
- ✓ Proposer des mesures correctives à ces non-conformités environnementales et sociales, et des mesures de prévention de l'apparition des non-conformités similaires à l'avenir (au niveau des procédures, instruments de sauvegardes, contrats, capacités, etc.).

Le commencement des prestations est prévu au courant de l'année 2024.

4. L'auditeur doit être un Consultant indépendant n'ayant aucune relation professionnelle avec le projet et un de ses partenaires. Il doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- ✓ Au moins un diplôme Bac+5 dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale notamment en Sciences de l'Environnement, Sciences Sociales ou discipline similaire ;
- ✓ Un minimum de huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en audit environnemental et social. Une expérience dans les grands domaines de l'évaluation environnementale et sociale et dans la gestion et la surveillance environnementale des projets routiers, est un atout.
- ✓ Avoir participé à au moins trois (03) missions d'audit environnemental et social de projets financés par la BAD ou la Banque mondiale (BM) pendant les cinq (5) dernières années, dont au moins un (01) pour des projets similaires ;
- ✓ Avoir réalisé ou participé au moins trois (03) une mission dans le domaine des évaluations environnementales et sociales de projets (EIES, PGES, PAR, etc.) financés par des institutions financières de développement (BAD, BM, etc.) pendant les cinq (5) dernières années ;

- ✓ Avoir une connaissance approfondie du SSI de la BAD ou des politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BM, ainsi qu'une bonne connaissance des lois et règlements du pays en la matière ;
- ✓ Une expérience au Sénégal serait un avantage supplémentaire.
- ✓ Une connaissance des langues parlées dans la zone d'intervention du projet serait un atout.

5. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE SENEGAL) invite les consultants individuel à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Curriculum Vitae récent, daté et signé, copies des diplômes, attestations de formation, référence de prestations similaires et expérience dans des missions comparables accompagnées des preuves de réalisation notamment des attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail, etc.). Le CV devra mettre en évidence les qualifications, les références de prestations similaires et les expériences dans des missions comparables du candidat.

6. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conforme à la Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque en date d'octobre 2015 qui disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La sélection sera conduite suivant la méthode de sélection de consultant individuel.

7. L'évaluation des candidatures sera effectuée sur la base des critères et du barème de notation ci-après :

| Critères | Note pondérée pour le critère |
|--|-------------------------------|
| 1 Qualification générale et expérience professionnelle (Diplômes et aptitude pour la tâche à accomplir) | 30 |
| 1.1 Qualification générale | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme Bac+5 au moins dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale notamment en Sciences de l'Environnement, Sciences Sociales ou discipline similaire. <ul style="list-style-type: none"> ○ 10 points • Le candidat ne sera pas qualifié en cas d'absence de diplôme ou de diplôme de niveau inférieur ou non conforme | [10] |
| 1.2 Expérience professionnelle | |
| Nombre d'années d'expérience professionnelle en Audit de conformité environnementale et sociale | |
| <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 ans et plus : 20 points ; ○ Inférieur à 5 ans : 0 point | [20] |
| 2 Expérience spécifique relative aux tâches à effectuer décrites dans les TDR | 70 |
| Qualifications du candidat dans le domaine des prestations : | |
| 2.1 Expérience spécifique dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par la BAD ou d'autres partenaires techniques et financiers : 20 points (5 points/mission similaire) ; | [70] |

| Critères | Note pondérée pour le critère |
|--|-------------------------------|
| 2.2 Expériences dans des missions d'audits de Conformité Environnementale de projet sur financement de bailleur 40 points (5 points/mission similaire); | |
| 2.3 Expériences dans des missions d'audit de conformité environnementale et sociale de projets au Mali : 10 points (5 points/mission similaire). | |
| TOTAL | [100] |

NB : les qualifications et les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies.

La note minimale requise pour être éligible est de 75 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. En cas de consultants classés 1^{er} ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évaluées pour le critère 2 sera sélectionné. Le candidat retenu sera invité à soumettre une proposition technique et financière.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous, les jours ouvrables, aux heures suivantes : **9 H 00 à 17 H.**

Agence des Travaux et de Gestion des Routes, rue David DIOP x F, Fann Résidence, BP : 25 242 Dakar-Fann.

Tel: (+221) 33 869 07 51

Fax : (+221) 33 864 63 50

E-mail : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn ; amane@ageroute.sn.

9. Les dossiers d'expressions d'intérêt composés du CV du candidat ainsi que des justificatifs de formations (Diplômes et attestations) et d'expériences (attestations de services faits délivrées par le Client, certificats de travail, etc.) doivent être déposés au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessus par mail ou sous pli fermé au plus tard le **19 mars 2024 à 10H 00** et porter expressément la mention « **Avis à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un consultant chargé de réaliser l'audit annuel de performance environnementale et sociale du projet de réhabilitation de la route Sénoba-Ziguinchor-Mpack et de désenclavement des régions du sud**».

10. La langue de travail sera le français.

Le Directeur Général

Mamadou NDAO